



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

Epernay le 7 juin 2024

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents de clubs

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du District Marne de Football qui aura lieu le

**Samedi 22 juin 2024 à partir de 9h30, pointage à partir de 8h30.**

**Au Lycée Ozanam, 1 rue de la Fraternité à Châlons en Champagne**

(Deux représentants maximum par club, parking à disposition dans l'enceinte).

A ce titre, vous trouverez, en annexes :

- L'ordre du jour de l'AG
- Votre pouvoir
- Les autres documents seront accessibles sur le site internet du District

Si vous souhaitez formuler des observations ou des questions en cours d'Assemblée Générale, pour organiser au mieux son déroulement, merci de nous les communiquer par mail, à l'adresse [direction@marne.fff.fr](mailto:direction@marne.fff.fr) pour le 15 juin 2024 au plus tard.

**Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à cette assemblée générale, il conviendra de contacter un autre club susceptible d'y participer et lui donner pouvoir. Le pouvoir sera envoyé impérativement au district, dûment complété et signé à [direction@marne.fff.fr](mailto:direction@marne.fff.fr) pour le jeudi 20 juin 2024 au plus tard, car un paramétrage est nécessaire au niveau du district pour l'attribution des voix. L'absence à l'AG est sanctionnée d'une amende.**

**Attention : les pouvoirs ne pourront pas être pris en compte le jour de l'assemblée, ils doivent impérativement être retournés à l'adresse mail indiquée ci-dessus et pour le 20 juin au plus tard. Pour rappel, en vertu de l'article 12.3 des statuts du District Marne de Football, le représentant du club peut représenter au maximum 4 clubs, y compris le sien.**

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président du DMF

**René MOLLE**